

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

---

### BUDGET PRIMITIF 2019

#### 1. Cadre général

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'« *une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

La présente note répond à cette obligation pour la collectivité.

Le budget primitif fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile. Il détermine également les recettes attendues du syndicat. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget primitif du Select'om : d'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes et qui inclut notamment les frais de traitement des déchets ; de l'autre, la section d'investissement qui recense notamment les équipements pour la collecte des ordures ménagères en porte à porte et pour la collecte des déchets en déchèteries.

#### 2. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

##### 2.1. Fonctionnement

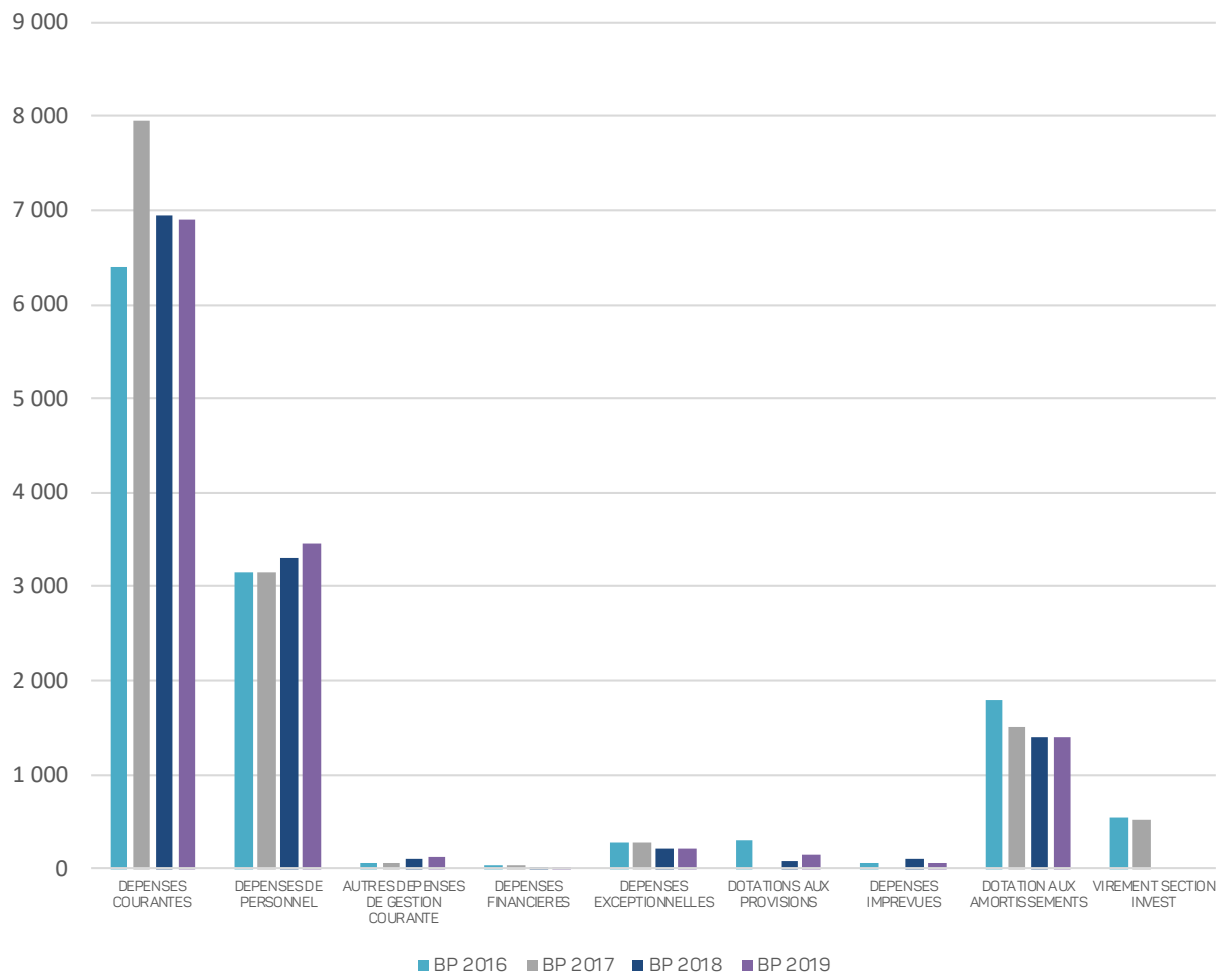
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la collectivité.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment les dépenses de traitement des déchets, de maintenance et d'entretien, de carburant, de télécommunication, d'assurance, de communication, les salaires du personnel de la collectivité et les intérêts d'emprunt.

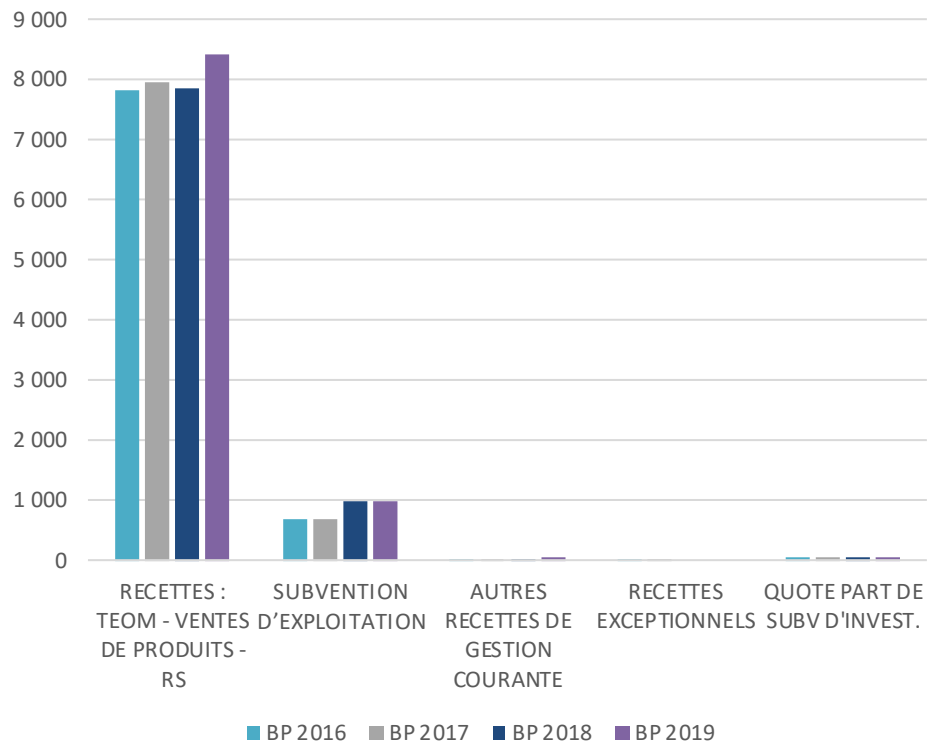
Les recettes de fonctionnement se composent de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de la Redevance Spéciales (RS), des produits issus de la valorisation des déchets et des aides versées par les Eco-Organismes Agréés.

BUDGET PRIMITIF 2019 - FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
DEPENSES COURANTES	6 900 500,00	RECETTES : TEOM - VENTES DE PRODUITS - RS	8 410 000,00
DEPENSES DE PERSONNEL	3 453 000,00	SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 000 000,00
AUTRES DEPENSES DE GESTION COURANTE	121 000,00	AUTRES RECETTES DE GESTION COURANTE	50 000,00
DEPENSES FINANCIERES	1 000,00	RECETTES EXCEPTIONNELS	0,00
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	221 000,00	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE - QUOTE PART DE SUBV D'INVEST.	50 000,00
AUTRES DEPENSES : DOTATIONS AUX PROVISIONS	150 000,00		
AUTRES DEPENSES : DEPENSES IMPREVUES	50 000,00	RESULTAT REPORTE	4 875 557,90
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	1 400 000,00		
TOTAL	12 296 500,00	TOTAL	14 385 557,90

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF



## ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF



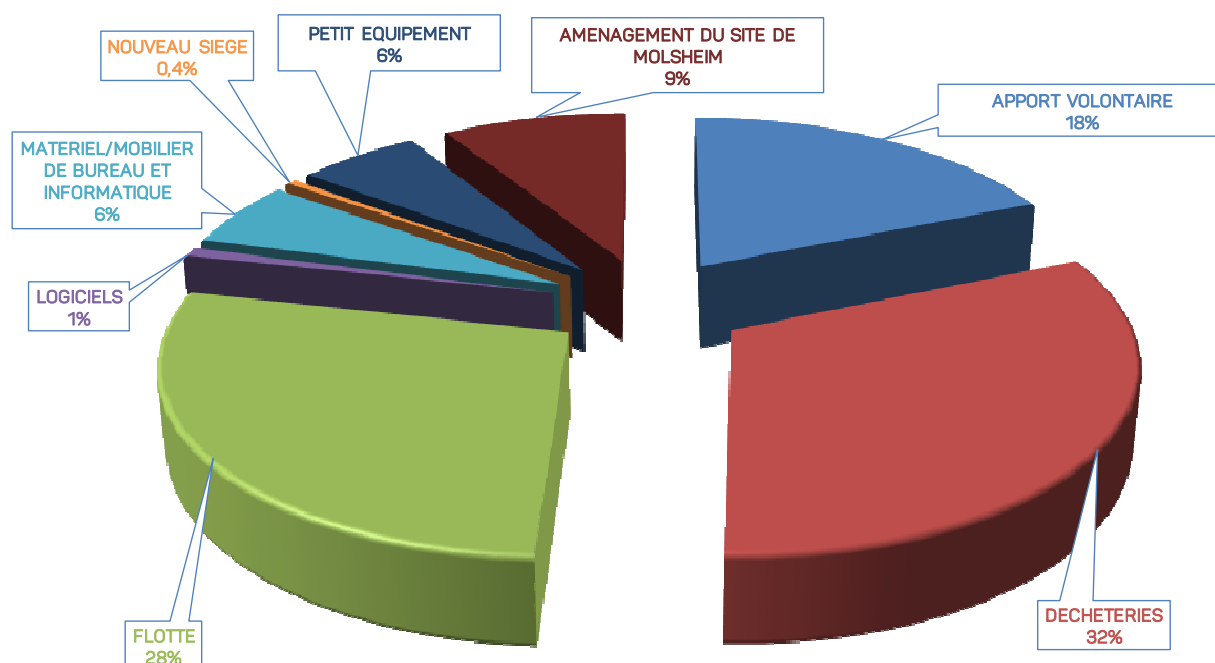
### 2.2. Investissement

Les dépenses d'investissement comprennent l'acquisition de biens qui constituent ou font varier la valeur du patrimoine de la collectivité.

Les recettes d'investissement sont constituées du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et d'écritures d'ordre et patrimoniales.

BUDGET PRIMITIF 2019 - INVESTISSEMENT				
DEPENSES	Reste à réaliser	Nouvelle inscription	RECETTES	MONTANT
DEPENSES DE FRAIS D'ETUDES ET LOGICIELS	113 400,00	55 000,00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	100 000,00
TRAVAUX DE CONSTRUCTION	1 056 000,00	473 000,00	FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA)	250 000,00
ACQUISITION DE MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	553 000,00	650 000,00	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (AFFECTATION RESULTAT)	0,00
ACQUISITION DE MATERIEL DE TRANSPORT, INFORMATIQUE ET MOBILIER	1 080 400,00	687 000,00	PRODUITS : ECRITURES D'ORDRE ET PATRIMONIALES	1 461 200,00
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	0,00	0,00	RESULTAT 2018 REPORTE	3 771 342,00
CHARGES : ECRITURES D'ORDRE ET PATRIMONIALES	0,00	111 200,00		
DEPENSES IMPREVUES		50 000,00		
TOTAL	2 802 800,00	2 026 200,00	TOTAL	5 582 542,00

## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF EN 2019

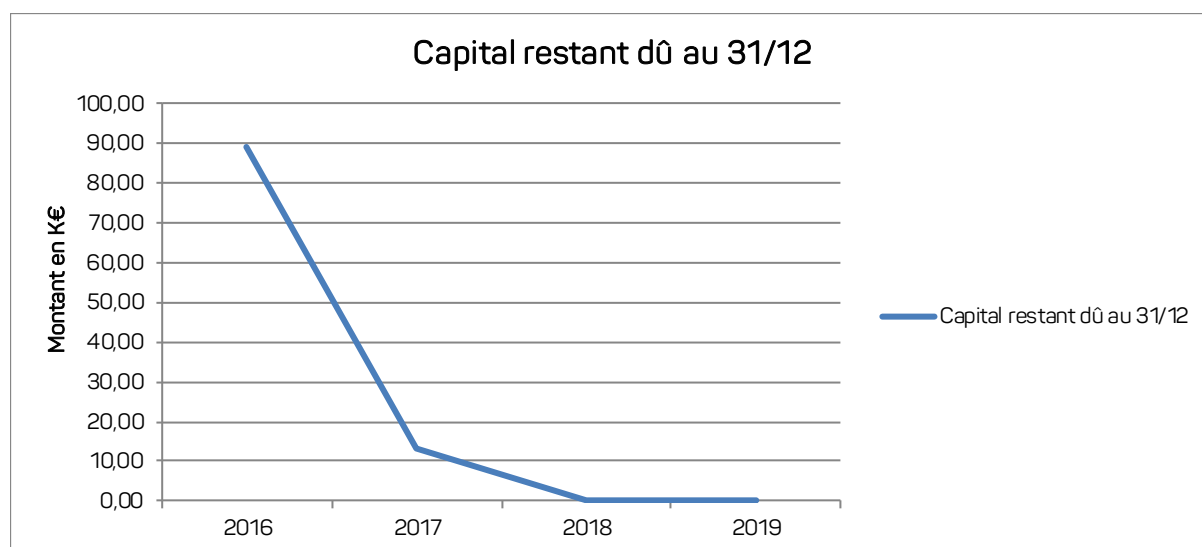


### 3. Données synthétiques du budget primitif 2019 - Récapitulatif

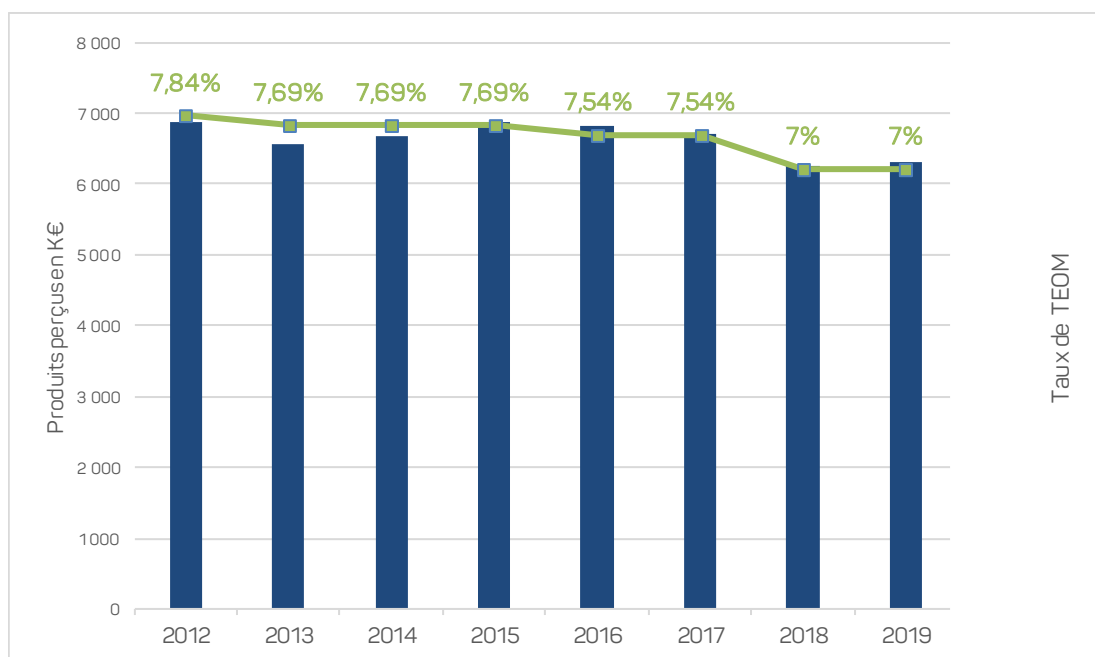
#### 3.1. Crédits d'investissement et pluriannuels

L'autorisation de programme AP1 – Rénovation siège – votée en 2014, a été clôturée au 31 décembre 2017.

#### 3.2. Niveau d'endettement de la collectivité



### 3.3. Niveau des taux d'imposition



### 3.4. Principaux ratios

Les dépenses d'équipement progressent en raison de la construction du nouveau siège et des travaux débutés pour la rénovation des déchèteries.

Ratios financiers officiels (Article R2313-1 du CGCT)	2017	2018	2019
Dépenses réelles de fonctionnement / population	115,04 €	105,25 €	107,07 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	87,07 €	87,20 €	93,38 €
Dépenses d'équipement brut / population	66,03 €	53,35 €	46,08 €
Encours de la dette / population	0,89 €	0,13 €	- €
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27%	31%	32%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	133%	121%	115%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	76%	61%	49%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	1%	0%	0%

*La population prise en compte pour le calcul des ratios financiers est la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.*

*L'encours de la dette prise en compte pour le calcul des ratios financiers est le capital restant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.*

### 3.5. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Effectifs en équivalent temps plein au 1er janvier	2019	
	Filière Administrative	Filière Technique
A	1	0
B	3	0
C	5	62,55
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>62,55</b>

### ÉVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

